

# Réunion de Bureau du 12 juillet 2011

L'an deux mille onze, le douze juillet à dix huit heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis à l'hôtel communautaire à Azay-le-Rideau, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

Étaient présents :

- ⇒ M. VERDIER pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M. DURAND pour BRÉHÉMONT
- ⇒ M. MASSARD pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ M. HURTEVENT pour CHEILLÉ
- ⇒ M. VÉRON pour LIGNIÈRE DE TOURAINE
- ⇒ Mme VISCIÈRE pour RIVARENNES
- ⇒ M. GOUBIN pour VALLERES
- ⇒ M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES-LES-ROCHERS

⇒ Etait excusé : Mme AZÉ pour RIGNY-USSÉ et MM GUIMARD pour PONT-DE-RUAN, BOUISSOU pour SACHÉ et LOIZON pour THILOUZE

Membre invitée : Mme DUVAULT pour Pont-de-Ruan.

Le Président de la Communauté de Communes accueille les membres présents et ouvre la séance. Le dernier compte rendu est lu, il est accepté à l'unanimité. Monsieur BOUISSOU est élu secrétaire de séance.

## ATTRIBUTION D'UN PRET TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents que l'association « Touraine Chinonais Initiative » a accordé un prêt d'honneur lors de sa dernière commission d'octroi réunie le 28 juin dernier :

- Monsieur Eric CHAUCHEAU, pour la création de l'EURL TCAF, Touraine Courtage et Audit Financier, activité de services aux entreprises sur la commune de SACHÉ, prêt de 5 000 € sur 4 ans.

Afin de permettre la pérennité du fond d'avances remboursables, le principe est de verser à l'association une subvention correspondant à 10 % du montant des prêts accordés.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Touraine Chinonais Initiative » sur les crédits inscrits à l'article 65-738 au BP 2011.

## BAIL PRECAIRE ASSISTANCE TRAVAUX

Monsieur le Président indique aux membres présents que l'atelier relais situé 26 rue Gustave Eiffel a été libéré le 6 juillet par l'entreprise RC Renov'Confort.

Des travaux d'amélioration ont été inscrits sur le budget 2011 pour ces locaux.

Le service développement économique ayant reçu une demande de bureau d'un maître d'œuvre en bâtiment, Assistance Travaux, une location précaire a été proposée moyennant la prise en charge des travaux suivants pour une valeur de 2 100 € HT :

- Peinture du bureau et des sanitaires,
- Sol du bureau,
- Installation électrique pour le branchement d'un chauffage dans l'atelier.

Le dirigeant, Monsieur MOUNSIF, a accepté cette proposition.  
Un autre projet est en cours d'élaboration pour pouvoir lui proposer une nouvelle location en janvier 2012.

Vu l'avis favorable du comité économique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président à signer un bail précaire d'une durée de 6 mois avec Monsieur MOUNSIF pour l'atelier.

### **VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES**

Monsieur le Président présente à l'assemblée des dossiers relatifs à des demandes de subventions de particuliers dans le cadre de l'opération façades du Pays d'Azay-le-Rideau. Ces demandes ont été validées par le comité de pilotage de l'opération façades lors de la réunion du 1er juillet 2011.

Le comité de pilotage de l'opération façades propose donc au Bureau communautaire de se prononcer sur le versement des subventions suivantes :

- à M. et Mme BARTHES, domiciliés 6, rue Pierre de Ronsard à Azay-le-Rideau pour le ravalement d'une façade, la création d'une vitrine et l'installation d'une enseigne commerciale d'un local situé à l'angle de la rue Carnot et de la rue Thiers à Azay-le-Rideau:

Façade :

- subvention CCPAR : 1 481 €
- subvention Conseil Régional : 2 220 € (part reversée à la CCPAR)

Soit 3 701 €

Vitrine :

- subvention CCPAR : 1 200 €
- subvention Conseil Régional : 1 800 € (part reversée à la CCPAR)

Soit 3 000 €

Enseigne :

- subvention CCPAR : 200 €
- subvention Conseil Régional : 300 € (part reversée à la CCPAR)

Soit 5 000 €

Total des subventions :

- subvention CCPAR : 2 881 €
- subvention Conseil Régional : 4 320 € (part reversée à la CCPAR)

Soit 7 201 €

- à M. et Mme MUNOZ, domiciliés 5, impasse des Figuiers à Langeais pour le ravalement de deux façades et d'un pignon situés au 47 rue Nationale à Azay-le-Rideau:

Façade principale :

- subvention CCPAR : 1 000 €
- subvention Conseil Régional : 1 500 € (part reversée à la CCPAR)

Soit 2 500 €

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 862 €
- subvention Conseil Régional : 1 292 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 154 €**

**Façade bois :**

- subvention CCPAR : 1 339 €
- subvention Conseil Régional : 2 007 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 346 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 200 €
- subvention Conseil Régional : 4 800 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 8 000 €**

- à M. et Mme NICOLAS, domiciliés 3, rue Paul-louis Courier à Azay-le-Rideau pour le ravalement d'une façade et d'un pignon de leur résidence principale :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 800 €
- subvention Conseil Régional : 1 200 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 000 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 785€
- subvention Conseil Régional : 1 176 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1961 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 1 585 €
- subvention Conseil Régional : 2 376 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 961 €**

- à Mme ROSSINI, domiciliée 6 ter, rue du Franc Palais à Joué-lès-Tours pour le ravalement d'une façade située au 18, rue Carnot à Azay-le-Rideau:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 600 €
- subvention Conseil Régional : 2 400 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 000 €**

- à M. THEILLOU, domicilié 3, rue Principale à la Chapelle-aux-Naux pour le ravalement d'une façade et d'un pignon de sa résidence principale :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 809 €
- subvention Conseil Régional : 1 512 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 021 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 614 €
- subvention Conseil Régional : 920 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 534 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 1 423 €
- subvention Conseil Régional : 2 432 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 555 €**

- à M. VRIET, domicilié 8, le Bourg à Cheillé pour le ravalement d'une façade de sa résidence principale :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 600 €
- subvention Conseil Régional : 2 400 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 000 €**

- à M. BIEHLER, domicilié 28, rue Saint-Brice à Pont-de-Ruan pour le ravalement d'une façade et d'un pignon de sa résidence principale:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 588 €
- subvention Conseil Régional : 2 337 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 895 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 1 402 €
- subvention Conseil Régional : 2 102 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 504 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 2 990 €
- subvention Conseil Régional : 4 439 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 7 399 €**

- à M. et Mme BLANCHARD, domiciliés 48, rue Principale à Rigny-Ussé pour le ravalement d'une façade /vitrine de leur résidence principale :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 652 €
- subvention Conseil Régional : 978 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 630 €**

- à M. et Mme DUCHEMIN, pour le ravalement d'une façade d'un hôtel situé 5, rue Principale à Rigny-Ussé :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 2 400 €
- subvention Conseil Régional : 3 600 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 6 000 €**

- à M. FEVRE, pour le ravalement d'une façade et de deux pignons d'un restaurant situé 10, rue Adélaïde Riché à Azay-le-Rideau:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 600 €
- subvention Conseil Régional : 2 400 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 000 €**

**Pignon Est :**

- subvention CCPAR : 800 €
- subvention Conseil Régional : 1 200 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 000 €**

**Pignon Ouest :**

- subvention CCPAR : 800 €
- subvention Conseil Régional : 1 200 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 000 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 200 €
- subvention Conseil Régional : 4 800 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 8 000 €**

- à M. et Mme GIRAULT, domiciliés 3, rue Honoré de Balzac à Azay-le-Rideau pour le ravalement d'une façade et d'un pignon situés rue du château à Azay-le-Rideau:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 429 €
- subvention Conseil Régional : 643 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 072 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 252 €
- subvention Conseil Régional : 377 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 629 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 681 €
- subvention Conseil Régional : 1 020 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 701 €**

- à M. HAUDOIN, domicilié 26, rue Gambetta à Azay-le-Rideau pour le ravalement d'une façade et d'un pignon situés au 24 rue Honoré de Balzac à Azay-le-Rideau:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 545 €
- subvention Conseil Régional : 816 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 361 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 2 000 €
- subvention Conseil Régional : 3 000 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 5 000€**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 2 545 €
- subvention Conseil Régional : 3 816 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 6 361 €**

- à Mme JOLIT, domiciliée 7, rue Gambetta à Azay-le-Rideau pour le ravalement d'une façade de sa résidence principale:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 208 €
- subvention Conseil Régional : 1 811 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 019 €**

- à M. PASQUALIN, domicilié, le Grand Chesnier à Cheillé pour le ravalement de deux façades et d'un pignon situés au 3 et 5 rue du parc à Cheillé:

**Façade 3 rue du Parc :**

- subvention CCPAR : 1 266
- subvention Conseil Régional : 1 897 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 163 €**

**Façade 5 rue du parc :**

- subvention CCPAR : 1 214 €
- subvention Conseil Régional : 1 821 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 035 €**

**Pignon, 5 rue du parc :**

- subvention CCPAR : 699 €
- subvention Conseil Régional : 1 047 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 746 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 3 279 €
- subvention Conseil Régional : 4 665 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 7 944 €**

- à M. et Mme PERREAU, domiciliés 5, rue du vieux Château à Rivarenes pour le ravalement d'une façade et d'un muret de leur résidence principale :

**Façade :**

- subvention CCPAR : 759 €
- subvention Conseil Régional : 1 137 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 896€**

**Muret :**

- subvention CCPAR : 138 €
- subvention Conseil Régional : 205 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 343 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 897 €
- subvention Conseil Régional : 1 342 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 239 €**

- à M. SANCHEZ, pour le ravalement d'une façade d'un restaurant situé au 19, rue Honoré de Balzac à Azay-le-Rideau:

**Façade principale :**

- subvention CCPAR : 838 €
- subvention Conseil Régional : 1 256 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 094 €**

- à la SCI GOUFER, pour le ravalement d'une façade située au 39 bis rue Nationale à Azay-le-Rideau:

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 100 €
- subvention Conseil Régional : 1 648 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 2 748 €**

- à la SCI de la Musardière – Mme HAMELIN pour le ravalement d'une façade et d'un pignon situés au 15 rue des Lavandières à Thilouze

**Façade :**

- subvention CCPAR : 1 224 €
- subvention Conseil Régional : 1 835 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 3 059 €**

**Pignon :**

- subvention CCPAR : 408 €
- subvention Conseil Régional : 612 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 1 020 €**

**Total des subventions :**

- subvention CCPAR : 1 632 €
- subvention Conseil Régional : 2 447 € (part reversée à la CCPAR)

**Soit 4 079 €**

**Monsieur le président précise que ces subventions ne seront versées que sur justification de factures acquittées.**

**Monsieur le président précise que l'ensemble des subventions présentées ci-dessus représentent 81 562 € (dossiers 2011). Après accord de ces subventions, le solde du Fonds Patrimoine 2011 sera de 69 625 €.**

**Depuis le début de l'opération façades 52 réalisations ont été subventionnées : 13 sur Azay-le-Rideau, 1 sur Bréhémont, 2 sur la Chapelle-aux-Naux, 3 sur Cheillé, 5 sur Pont-de-Ruan, 5 sur Rigny-Ussé, 4 sur Rivarennnes, 2 sur Saché, 14 sur Thilouze, 3 sur Vallères et aucune sur Lignières-de-Touraine et Villaines-les-Rochers.**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant des subventions à accorder aux structures de droit privé dans la limite des crédits budgétaires ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire accorde les subventions plus haut exposées.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA VENTE DE BILLETTERIE**

Monsieur le Président explique que l'Office de tourisme souhaite développer la billetterie des sites du Pays d'Azay le Rideau et notamment le Château de l'Islette.

Monsieur le Président précise que le Château de l'Islette fournira à l'Office de tourisme des carnets de billets qui, tamponnés par l'Office de tourisme, serviront de justificatifs pour l'établissement d'une facture.

Les modalités de fonctionnement de ce partenariat et les droits et obligations de chacune des parties ainsi que les tarifs d'achat et de vente seront définis dans une convention signée entre le SPA – Office de tourisme et le Château de l'Islette. Monsieur le Président présente la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du tourisme à signer cette convention.

## **TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'OT DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les tarifs des nouveaux produits en vente à la boutique et à la billetterie de l'Office de tourisme :

### **Librairie :**

Vol au-dessus des châteaux de la Loire nouvelle édition : 5 €

Les livres de l'édition précédente continueront à être vendus à 5.50 €, comme indiqué sur la couverture.

### **Produits locaux :**

- Savon 100g : 3.30 €
- Savon corde : 4.20 €
- Petit savon corde : 2 €

Monsieur le Président présente également à l'assemblée les tarifs des prestations proposées aux partenaires pour l'année 2012 :

### **Prestations « à la carte » :**

	Tarifs CCPAR	Tarifs HORS CCPAR
Mise à disposition des brochures sur les présentoirs	15 €	30 €
Participation aux frais d'impression du guide d'accueil : 1/8 page	38 €	50 €
Participation aux frais d'impression du guide d'accueil : 1/4 page	63 €	84 €
Participation aux frais d'impression du guide d'accueil : 1/2 page	125 €	162 €
Participation aux frais d'impression du guide d'accueil : 1 page	245 €	318 €
Passage sur l'écran plat (De Pâques à la Toussaint) : 1 diapositive	70 €	70 €
Passage sur l'écran plat (De Pâques à la Toussaint) : 3 diapositives	200 €	200 €
Site Internet niveau 1	25 €	30 €
Site Internet niveau 2	40 €	50 €
Site Internet niveau 3	60 €	70 €

Une réduction de 5 € sera accordée à tout prestataire s'engageant à mettre un lien vers le site Internet de l'Office de tourisme sur son site.

En cas de deuxième activité touristique, une réduction de 50% sera accordée sur la deuxième prestation Internet du prestataire, sur la deuxième formule découverte.

**Prestations en forfait :**

Formule	Tarifs CCPAR	Tarifs HORS CCPAR
Formule découverte (Internet niveau 2 + présentoir)	47 €	68 €
Formule découverte option + (Internet niveau 3 + présentoir)	64 €	85 €
Formule guide (Insertion dans le guide + Internet niveau 2)	Tarif de l'insertion guide choisie + 36 €	Tarif de l'insertion guide choisie + 45 €
Formule guide option + (Insertion dans le guide + Internet niveau 3)	Tarif de l'insertion guide choisie + 54 €	Tarif de l'insertion guide choisie + 63 €
Formule guide complète (Insertion dans le guide + Internet niveau 2 ou 3 + présentoir)	Tarif de l'insertion guide choisie + Tarif de la formule découverte choisie	Tarif de l'insertion guide choisie + Tarif de la formule découverte choisie
Formule privilège (Guide + Ecran + Présentoir + Internet niveau 2 ou 3)	Tarif guide + Tarif écran + Formule découverte choisie = -5 € de réduction supplémentaire	Tarif guide + Tarif écran + Formule découverte choisie = -5 € de réduction supplémentaire

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire valide les tarifs exposés plus haut concernant les tarifs des produits en vente à l'Office de tourisme.

**CONVENTIONS DE DEPOT-VENTE - TARIFS**

Monsieur le Président explique que l'Office de tourisme a été sollicité par :

- D'une part, l'Office de tourisme de Tours afin de vendre des Pass permettant d'effectuer plusieurs visites sur la ville de Tours.
- D'autre part, le Musée Maurice Dufresne pour la vente du livre « Musée Maurice Dufresne, l'œuvre d'un homme passionné »

Les modalités de fonctionnement de ces partenariats et les droits et obligations de chacune des parties seront définis dans une convention signée entre le SPA – Office de tourisme et chacun des partenaires. Monsieur le Président présente les conventions.

Les « Pass par Tours » seront vendus aux tarifs suivants :

- Pass par Tours 8 sites : 14 €
- Pass Par Tours 13 sites : 24 €
- Pass Par Tours aggro : 34 €

Le livre « Musée Maurice Dufresne, l'œuvre d'un homme passionné » sera vendu 28.50€

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau de prendre toutes décisions concernant la fixation des tarifs et des droits prévus au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui n'ont pas de caractère fiscal.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du tourisme à signer une convention avec chacun des partenaires et valide les tarifs exposés plus haut concernant les produits en dépôt-vente à l'Office de tourisme.

## **PROJET D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET EXTENSION DES RESEAUX - ZA LA LOGE – AZAY-LE-RIDEAU**

Monsieur le Vice-président en charge des bâtiments et VRD expose le programme d'aménagement à réaliser sur la zone d'activités « La Loge ».

L'opération comprend l'aménagement des trottoirs des ilots définitivement occupés et l'extension des réseaux sur certains tronçons.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 212 918.06 € HT soit 254 650,00 € TTC.

La consultation, dont le cahier des charges est joint en annexe, est composée de trois lots :

- Lot N°1 : Voiries et réseaux divers
- Lot N°2 : Espaces verts
- Lot N°3 : Éclairage public

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 mai 2008 portant délégation au Bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée, telle que définie au code des marchés publics et lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire valide le cahier des charges et décide d'engager la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, en tranche ferme.

## **FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE JUILLET**

### ➤ Administration générale :

- Validation du projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau,
- Attribution d'une subvention au comité de jumelage Azay-Cheillé-Dubieko,
- Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal d'Indre-et-Loire, (vous pouvez accéder à la présentation du SDCI à l'adresse suivante : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/sections/actualites/schema-dept-interco/view>).

### ➤ Développement économique :

- Vente d'une parcelle du site d'activités de la Loge à M. et Mme BAUGÉ,
- Vente d'une parcelle du site d'activités de la Loge pour la SARL MAZELLA PROCESS INDUSTRIE,
- Vente d'une parcelle du site d'activités de la Loge à l'entreprise LEYLAVERGNE,
- Approbation du PEP programme des équipements publics de la Z.A.C de « la Loge »,
- Approbation du dossier de réalisation de la Z.A.C. de « la Loge » sur la commune d'Azay-le-Rideau,
- Etude de faisabilité pour la création d'une épicerie sur la commune de Saché.

### ➤ Tourisme :

- Convention avec la commune de Pont-de-Ruan pour la mise en place d'une borne de camping-cars et d'un panneau RIS.

### ➤ Culture :

- Contrat de développement culturel 2011 et répartition des sommes,
- Modification de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'association CEDR culture et développement rural.

- **Bâtiment :**
  - **Projet de création des nouveaux ateliers relais – choix d'un bureau pour la mission de coordination SPS,**
  - **Modification des travaux de la Maison des Meuniers.**
- **Transport scolaire :**
  - **Signature de la convention de délégation de compétences des transports scolaires avec le Conseil général d'Indre-et-Loire.**
- **Questions diverses**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Monsieur LOIZON indique que les enseignants du collège sont émus par la fermeture du cinéma d'Azay-le-Rideau et veulent que soit organisé un transport pour véhiculer les élèves vers d'autres cinémas.  
Il est précisé qu'un questionnaire a été récemment envoyé au collège à ce sujet et qu'aucune réponse n'a été apportée.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20H30.**

**Le prochain Bureau communautaire aura lieu le mercredi 14 septembre 2011 à 18H30**

<b>MEMBRES</b>	<b>Émargement</b>
Michel VERDIER - 3 route des Vergers 37190 AZAY LE RIDEAU	
Daniel DURAND – 15 rue de Bray 37130 BRÉHÉMONT	
Philippe MASSARD - 54 Levée de la Loire 37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	
Jean-Serge HURTEVENT - 3 petite Rue 37190 CHEILLÉ	
Bernard VÉRON - 13 les Chauvaux 37130 LIGNIÈRES-DE-TOURAINÉ	
Jean-Pierre GUIMARD - Les Pontins 37260 PONT-DE-RUAN	<b>Absent excusé</b>
Michelle DUVAULT – la Bourdellière 37260 PONT DE RUAN	
Colette AZÉ - 58 rue Principale 37420 RIGNY-USSÉ	<b>Absente excusée</b>
Marie-Thérèse VISCIÈRE - 27, route de la Gare 37190 RIVARENNES	
Olivier BOUISSOU - la Croix Percée 37190 SACHÉ	<b>Absent excusé</b>

Éric LOIZON - 2, rue Buissonnière 37260 THILOUZE	<b>Absent excusé</b>
Alain GOUBIN - 3 rue du Val de Loire 37190 VALLÈRES	
Philippe BEAUVILLAIN - 12, rue de l'Orgellière 37190 VILAINES LES ROCHERS	